PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Lyon, le 19 AVR. 2021

AVIS DE PROLONGATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

projet de mise en conformité de trois retenues collinaires sur les communes de VAUGNERAY et GREZIEU-LA-VARENNE

Par arrêté du 10 mars 2021, le préfet du Rhône a prescrit une enquête publique relative à la demande d'autorisation au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement présentée par l'EARL COUTURIER, pour la mise en conformité de trois retenues collinaires à usage d'irrigation agricole situées sur les communes de VAUGNERAY et GREZIEU-LA-VARENNE, du 6 au 20 avril 2021.

Compte tenu de la difficulté soulevée par de nombreux participants, pour pouvoir prendre connaissance du dossier, et produire des observations dans les délais de l'enquête, en raison notamment, des mesures gouvernementales relatives au confinement et aux vacances scolaires, le commissaire-enquêteur a décidé, au titre de l'article L.123-9 du code de l'environnement, de prolonger l'enquête jusqu'au 29 avril 2021 inclus, avec une permanence en mairie de VAUGNERAY e 26 avril 2021 de 9h à 11h.

Pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service

Laurent GARIPUY

Affaire suivie par : Laurence HILARION
Service Eau et Nature / Unité Eau / Mission Guichet Unique
Tél : 04 78 63 11 52
Courriel : laurence.hilarion@rhone.gouv.fr
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

projet de mise en conformité de trois retenues collinaires sur les communes de VAUGNERAY et GREZIEU-LA-VARENNE

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2021, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale au titre des articles l. 181-1 et suivants du code de l'environnement, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le projet vise à mettre en conformité trois retenues collinaires à usage d'irrigation agricole situées sur le bassin versant du ruisseau de la Chaudanne , affluent de l'Yzeron :

-un plan d'eau A, d'un volume de 16 500 m³, au lieu-dit « les Ferrières » sur la commune de GREZIEU-LA-VARENNE
-un plan d'eau B, d'un volume de 11 550 m³, au lieu-dit « le Martin » sur la commune de VAUGNERAY
-un plan d'eau C, d'un volume de 8 450 m³, au lieu-dit « le Martin » sur la commune de VAUGNERAY

Les travaux consistent à assurer la sécurité des ouvrages (confortement de la stabilité des digues, mise en place d'évacuateur de crue centennale, dispositifs de vidange …) et à renforcer la protection des milieux aquatiques (période de remplissage, débit réservé au cours d'eau …).

Pendant la durée de l'enquête, du 6 au 20 avril 2021 inclus, le public peut avoir accès au dossier d'enquête comprenant la demande d'autorisation environnementale, l'avis du délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la décision de l'autorité environnementale dispensant d'évaluation environnementale le projet à l'issue de l'examen au cas par cas :

- sur support papier en mairies de GREZIEU-LA-VARENNE et VAUGNERAY, siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public
- en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : https://www.registre-dematerialise.fr/2380

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de VAUGNERAY.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

-sur le registre d'enquête sur support papier déposé en mairies de GREZIEU-LA-VARENNE et VAUGNERAY
-ou par courrier postal adressé à : Madame le commissaire-enquêteur, Enquête publique « retenues collinaires à Vaugneray et Grézieu-La-Varenne » à l'adresse de la mairie de VAUGNERAY
-ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2380@registre-dematerialise.fr
-ou encore sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : https://www.registre-dematerialise.fr/2380

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie du covid-19, la consultation électronique ainsi que le dépôt des observations ou propositions sur le registre dématérialisé est à privilégier.

Mme Claire MORAND, ingénieure de l'Ecole des Mines, Cheffe d'entreprise de conseil dans le domaine de l'énergie, désignée en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairies de GREZIEU- LA-VARENNE et VAUGNERAY aux dates et heures suivantes :

A VAUGNERAY le 10 avril 2021	De 10h à 12h
A GREZIEU-LA-VARENNE le 16 avril 2021	De 15h à 17h

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête ; les observations adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées immédiatement au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies de GREZIEU-LA-VARENNE et VAUGNERAY et sur leurs panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par l'EARL COUTURIER.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, M. Jean-Marc COUTURIER, joignable au n° 06 80 65 93 67.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairies de GREZIEU- LA-VARENNE et VAUGNERAY ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision autorisant le projet.